

MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 juin 2018

Motion

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Suite au rapport n°2018-029 de l'IGAENR de mars 2018 et aux récentes déclarations du ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer concernant l'avenir des Rectorats de Poitiers et Limoges, le Conseil d'administration de l'université de Poitiers, réuni en session plénière le 8 juin 2018, rappelle son attachement à un Rectorat de plein exercice à Poitiers.

Du fait de la superficie très importante de la Région Nouvelle-Aquitaine, des populations scolaires et étudiantes très élevées et de la nécessité d'un dialogue renforcé avec les établissements d'enseignement supérieur, pour l'accompagnement du post-bac et de l'accès aux Masters, le maintien d'un centre de décision et d'une proximité géographique entre les établissements et les Rectorats nous semble indispensable pour garantir au plus près des équipes et des personnels, une présence experte et réactive en tous points du territoire.

Enfin, comme l'a récemment déclaré le ministre de l'éducation nationale, Poitiers constitue une véritable « capitale de l'éducation nationale » accueillant, sur le site de la technopole du Futuroscope, trois établissements de dimension nationale : l'Ecole Supérieure de l'Éducation Nationale (ESEN-ESR), le Centre National de l'Enseignement à Distance (CNED) et le réseau Canopé. Il nous semblerait incompréhensible, dans ce contexte, de voir se réduire la présence du ministère de l'éducation nationale à Poitiers.

Fait à Poitiers, le 8 juin 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

15. JUIN 2018

Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le